



Communiqué

Vente régulée de cannabis

Feu vert de l'OFSP pour le projet Cann-L

Après Bâle et Zurich, le projet-pilote lausannois de vente régulée de cannabis, Cann-L, vient de recevoir l'autorisation de l'Office fédéral de la santé publique. Cette décision ouvre la phase publique du projet ainsi que la production des plants de cannabis. Les personnes intéressées à participer à cette étude pourront s'inscrire courant juin, trois mois avant l'ouverture du lieu de vente.

«Après la Commission cantonale d'éthique, l'autorisation de l'Office fédéral de la santé publique marque une étape majeure pour notre projet», se réjouit Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale. «Nous entrons dans une phase très concrète avec, comme première étape, le lancement d'ici l'été des inscriptions pour les participantes et participants». A ce jour, plus de 2000 personnes se sont montrées intéressées sur le site internet du projet. Près de 1400 d'entre elles souhaitent être contactées à l'ouverture des inscriptions. La Ville et son partenaire Addiction suisse, qui conduit le volet scientifique du projet, espèrent réunir un panel d'environ 1200 personnes consommatrices de cannabis et résidant à Lausanne.

Les produits seront vendus dans un point de vente unique, spécialisé et sans connotation médicale. Plusieurs locaux sont actuellement en cours d'évaluation. En parallèle, le recrutement de l'équipe de vente est en cours. Le personnel formé dispensera des conseils en matière de consommation et de réduction des risques, ainsi que des rappels sur la législation en vigueur. Il pourra également évaluer et orienter les personnes à consommations problématiques dans le réseau d'aide.

La culture, locale et biologique, des plants de cannabis nécessaires à l'étude peut désormais débuter. La première récolte se fera dans le courant de l'été. Suivra une période de préparation des produits avant leur mise en vente d'ici à septembre. Ils seront destinés à une consommation personnelle et dans la sphère privée.

Avec ce projet, la Ville va évaluer les effets de la vente régulée de cannabis à but non lucratif sur le comportement des consommatrices et consommateurs ainsi que son impact sur le marché illégal. Clairement orienté vers la protection de la santé, il doit participer à mieux cerner la consommation tout en renforçant la prévention et la réduction des risques, notamment auprès des jeunes adultes. En termes de sécurité, il s'agit de limiter les nuisances engendrées par le marché illégal.

Le projet de la Ville de Lausanne propose une approche complémentaire à celles de Bâle et de Zurich qui ont également reçu le feu vert de l'OFSP. L'ensemble de ces projets nourriront les réflexions sur l'évolution de la législation fédérale dans le domaine du cannabis.

Informations complémentaires: www.cann-l.ch

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, +41 21 315 42 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction de la Sécurité et de l'économie, +41 79 964 27 39**
- **Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction suisse, tél. +41 79 859 67 21**

Lausanne, le 28 mars 2023